

# SAMETH :

## Informations

### diverses

**C**e mois ci, le SAMETH se propose de refaire le point sur des **informations majeures concernant le maintien en emploi.**

*Il s'agit notamment de revenir sur les évolutions du plan de soutien, et les retombées sur notre activité, sur le marché des PPS (renouvellement des prestataires).*

#### **Suite des évolutions**

##### **du plan de soutien AGEFIPH**

Quelques informations pour cette rentrée que nous compléterons au mois d'octobre. Comme vous le savez, le plan de soutien a pris une nouvelle trajectoire, ainsi certaines mesures ont dû être revues à la baisse voire supprimées.

Ainsi le SAMETH est soumis à enveloppes fermées depuis le 1er juin 2010. Une rencontre est prévue le 23 septembre prochain avec l'AGEFIPH pour faire un nouveau point, peut être auront nous également des informations pour l'année 2011.

Pour le Maine & Loire, il sera possible de présenter à l'AGEFIPH d'ici la fin de l'année :

- **Pour les aménagements de postes :** 7 dossiers de demandes de subvention.
- **Pour les primes maintien :** 4 dossiers de demandes de subvention.
- **Pour les études ergonomiques :** les 8 jours ont été consommés.

#### **Conséquences en ce qui concerne les interventions du SAMETH :**

Il est toujours possible de faire appel au SAMETH dans le contexte d'un maintien dans l'emploi. Le chargé de mission, après analyse de la demande, devra étudier toutes les solutions possibles dans le cadre du droit commun, les aides AGEFIPH n'étant qu'un complément au droit commun.

A ce jour, seules certaines aides mobilisables ne peuvent être activées. Les autres fonctionnent de la même façon, par exemple, les PPS restent possibles.

Par ailleurs, il est toujours possible de constituer un dossier de RLH, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Celui-ci sera directement traité par l'AGEFIPH et non plus par la DIRECCTE – UT 49 (DDTEFP).

#### **Le marché des PPS (Prestations Ponctuelles Spécifiques) :**

Concernant les PPS, seuls l'AGEFIPH, les Cap emploi, les CFA et les SAMETH peuvent en prescrire (la règle reste inchangée).

Suite aux différents appels d'offres, les marchés ont été répartis de la façon suivante :

- Déficience visuelle : SIADV
- Déficience auditive : Itinéraire
- Déficience auditive (interface, interprète) : Itinéraire (et non plus URA-PEDA)
- Déficience moteur : ADAPT
- Déficience mentale : ADAPEI Formation
- Déficience psychique : ALPHA API
- Cérébro-lésés : UCEO (Pôle traumatisme crânien ARCEAU ANJOU)

***Dans ce contexte de changement, le SAMETH fera le maximum pour vous tenir informés des différentes évolutions à venir.***

***L'ensemble de l'équipe SAMETH se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires.***

*L'équipe du SAMETH  
a.viaudjouan@sameth49.net*